



Session plénière du 14 au 17 juin

FOCUS

Encadrement des agences de notation, avenir du processus de paix au Proche-Orient et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement sont quelques-uns des sujets dont les députés européens ont débattu à Strasbourg en juin. Retrouvez toute l'actualité de la session dans ce dossier.

Ce dossier présente les grands sujets inscrits à l'ordre du jour (première section) et les comptes-rendus détaillés des débats et votes principaux.

Pour accéder aux différentes sections, cliquez sur les liens ci-dessous.

Les grands sujets à l'ordre du jour

Limiter le temps de travail des conducteurs indépendants ? Les conducteurs de bus et les routiers indépendants doivent-ils être soumis aux mêmes règles que les conducteurs employés par les entreprises ? Oui, selon la commission de l'emploi et des affaires sociales mais l'assemblée plénière doit encore se prononcer sur ce sujet (*débat mardi*).

Etiquetage alimentaire : mieux informer les consommateurs. Face à la montée de l'obésité et du diabète, le Parlement souhaite obliger les industriels de l'alimentaire à indiquer clairement les valeurs nutritionnelles sur les emballages des produits. Les députés veulent néanmoins exempter les produits artisanaux non préemballés afin d'éviter que les PME et les commerces de détail ne soient soumis à des contraintes excessives.

Assaut de la flottille de Gaza : débat avec Catherine Ashton. Les députés débattront de l'opération israélienne contre un convoi humanitaire dans les eaux internationales et de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, avec la Haute Représentante de l'UE, Catherine Ashton. Ils voteront également une résolution jeudi.

Droit à la traduction pour les personnes poursuivies au pénal dans l'UE. Un hooligan britannique arrêté au Portugal aura le droit à une interprétation durant ses entretiens avec la police, le tribunal et son avocat, si le Parlement vote cette mesure.

Divorce : vers une législation internationale commune pour la moitié des pays de l'UE. Le divorce de couples « internationaux » est en passe de devenir le tout premier dossier pour lequel un nombre limité de pays de l'UE vont mettre en place une coopération renforcée. Le Parlement européen devrait autoriser 14 Etats membres à aller de l'avant avec une proposition qui permettrait de choisir le droit national applicable à un divorce.

Marché des produits dérivés: règles renforcées et transparence accrue. Des règles plus strictes pour le commerce des produits dérivés sont exigées par la commission des affaires économiques. Le Parlement se prononcera en plénière.

De nouveaux satellites européens pour gérer les catastrophes naturelles. Les tremblements de terre, les inondations, les nappes de pétroles et d'autres types de catastrophes seront à l'avenir gérés plus rapidement grâce au nouveau système d'observation par satellite qui sera développé d'ici 2014. La plénière devra donner son feu vert pour les premiers services (2011-2013) et approuver un financement supplémentaire de 107 millions d'euros pour que le système soit complètement opérationnel.

Objectifs du millénaire pour le développement : l'UE doit défendre des moyens ambitieux. L'UE doit défendre de nouveaux mécanismes de financement, tels qu'une taxe sur les transactions financières, afin de rendre possible la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement pour 2015, soutiennent les députés dans un projet de résolution qui sera mis au vote mardi.

EU2020: vers la croissance et l'emploi en Europe. Avant le Conseil européen de juin, le Parlement donnera sa position sur la stratégie de l'UE en matière de croissance économique et d'emploi pour les dix années à venir. Dans une autre résolution, les députés se prononceront sur la gouvernance économique.

Interdire le commerce d'instruments de torture. Le commerce de bâtons à pointes, de poucettes murales servant à administrer des décharges électriques ou tout instrument similaire devrait être interdit en Europe, selon les députés. Ils demanderont d'actualiser la législation européenne existante afin d'inclure ces instruments dans la liste des équipements de torture interdits ou strictement réglementés.

Un contrôle plus strict des agences de notation de crédit et de meilleures données sur les déficits. Les députés feront part de leurs inquiétudes quant aux pratiques des agences de notation de crédit, qu'ils estiment responsables d'avoir aggravé la crise de la dette grecque et sous-évalué les risques des produits financiers. Ils débattront également

Focus

du problème de la mauvaise qualité des données sur les déficits fournies par les États membres et interrogeront la Commission sur son projet de renforcer les pouvoirs d'investigation d'Eurostat.

Suivi de la pêche au thon rouge pour empêcher la pêche illégale. Un nouveau système de suivi du thon rouge, de la capture à la vente, visant à protéger les stocks de l'Atlantique qui diminuent de manière inquiétante, sera mis aux voix jeudi.

Produits financiers dérivés : réduire les risques sur les marchés

- Un rapport de Werner Langen propose d'augmenter la transparence et d'améliorer la régulation du marché des produits financiers dérivés.
- Il sera présenté lundi 14 juin en plénière et voté le lendemain.

Les produits dérivés ont déjà été comparés à des armes financières de destruction massive. Ces instruments financiers complexes ont été pointés du doigt pour avoir exacerbé les effets de la crise et avoir mis certains gouvernements endettés dans une très mauvaise passe. Néanmoins, ils permettent aussi de réduire les risques pour certaines institutions (financières ou non), selon l'Allemand Werner Langen (Parti populaire européen). Dans un rapport, il souligne la nécessité de rendre plus transparent le marché des produits dérivés.

Qu'est-ce que les produits financiers dérivés ?

C'est un contrat qui permet de réduire un risque. Prenons l'exemple d'une compagnie aérienne qui s'inquiète de ce que l'instabilité au Proche-Orient fasse augmenter le prix du pétrole, et donc du carburant pour ses avions. Cela risquerait de la mettre dans une situation financière très difficile.

En regardant du côté des marchés dérivés, cette entreprise peut trouver une solution. Elle peut passer un contrat selon lequel elle achète, au prix actuel, une certaine quantité de carburant qui lui sera livré dans six mois. Si elle achète 10 000 barils à 50 euros et que dans six mois, le prix du baril a grimpé à 75 euros, elle aura alors économisé 250 000 euros.

Bien entendu, un tel contrat n'est pas gratuit, mais il peut valoir le coup si la prévision (la montée du prix du baril de pétrole) se confirme.

Rendre le marché plus transparent

« Les produits dérivés jouent un rôle très utile dans l'économie car ils permettent de diminuer le risque. Mais pour continuer à autoriser les entreprises à utiliser ces produits, il faut faire une distinction claire entre les produits dérivés utilisés à des fins de protection contre le risque et ceux utilisés à des fins purement spéculatives », selon Werner Langen.

« Le problème est que ces instruments financiers n'ont pas été suffisamment régulés, ils ne sont pas assez transparents », plaide-t-il. La plupart n'impliquent en effet que deux parties, les autres acteurs du marché comme les autorités de régulation n'en étant pas informés.

« A l'avenir, les transactions portant sur des produits dérivés devront être signalées à des référents centraux (des banques de données). Ainsi, les autorités de régulation y auront accès. Cela permettra de faire la différence entre les diverses sortes de produits dérivés », espère l'Allemand.

La Grèce victime des spéculateurs ?

Le fait de savoir si les produits dérivés sont utilisés à des fins spéculatives ou non est particulièrement important dans le cas des contrats d'échanges sur défaut liés aux obligations souveraines (*Credit default swap*, CDS en anglais). C'est une sorte particulière de produit dérivé qui a été pointée du doigt dans les problèmes rencontrés par la Grèce (*cf. liens ci-dessous pour plus d'explications*).

« Il a été affirmé que les spéculateurs qui utilisaient des CDS 'simples' (naked CDS en anglais) ont énormément augmenté le coût de la dette grecque, je demande des preuves de cela », tempère Werner Langen. Néanmoins, de l'opinion de nombreux experts, ces *naked CDS* sont un cas très clair de spéculation pure.

Diminuer les risques et centraliser les informations

« Le rapport demande sans ambiguïté que les CDS soient approuvés par une chambre de compensation indépendante. De plus, il affirme que des produits dérivés aussi risqués ne doivent être autorisés que sous certaines conditions ou, au cas par cas, être interdits », poursuit M. Langen.

Concrètement, cela signifie qu'acquéreurs et vendeurs de CDS et d'autres produits dérivés ne pourront plus négocier entre eux, de gré à gré, mais qu'ils devront passer par une institution centrale vérifiant que toutes les parties en présence répondent bien à leurs obligations.

Pas d'exode pour les services financiers

Pour Werner Langen, une régulation plus stricte des marchés financiers ne mènera pas à un exode massif des institutions financières hors de l'UE. *« Après tout, les États-Unis et les gouvernements du G20 ont exprimé de façon univoque leur soutien à une meilleure régulation et ils travaillent déjà sur des mesures concrètes ».*

Néanmoins, les mesures proposées par la Commission européenne ne doivent pas isoler l'Europe sur la scène internationale, met-il en garde. A l'UE de convaincre ses partenaires de la suivre dans cette voie.

Réglementation des étiquettes alimentaires : protection du consommateur ou bureaucratie excessive ?

- Une proposition de directive européenne vise à modifier les règles européennes en matière d'étiquetage alimentaire.
 - Voici les enjeux du débat et du vote qui auront lieu dans l'hémicycle mardi 15 et mercredi 16 juin.
 - (Article publié lundi 14 juin)
-

Quel étiquetage pour les produits alimentaires ? La Commission européenne souhaite rendre certaines étiquettes obligatoires en Europe. Les députés européens en débattront mardi matin. L'Allemande Renate Sommer (Parti populaire européen), qui prépare la position du Parlement européen, n'est cependant pas très enthousiaste : elle estime que les étiquettes seront trop grandes et que la consultation publique n'a pas été suffisante.

La directive proposée par la Commission européenne devrait remplacer sept directives existantes et un règlement. En ce sens, c'est une simplification bienvenue. Elle propose que soit rendue obligatoire la mention claire, dans un tableau, des quantités de sucre, de sel et de graisse de l'aliment ou de la boisson. Elle stipule également que toutes les informations ne pourront être écrites en trop petits caractères (trois millimètres minimum).

Y a-t-il là place pour un débat politique ? Renate Sommer, soutenue par les commissions parlementaires de l'environnement et de la santé publique et de la sécurité alimentaire, le pense. Dans son rapport, elle se montre très critique :

- La quantité d'information demandée serait excessive.
- La révision de tous les emballages coûterait des milliards à l'industrie alimentaire européenne.
- Une taille minimale de trois millimètres sur les étiquettes augmenterait considérablement la taille de ces dernières, avec le gaspillage des ressources qui irait avec.
- Une étude auprès des consommateurs sur leur perception des emballages a été lancée mais ses résultats définitifs ne seront disponibles qu'en août 2011.

Enfin, Renate Sommer estime que toute directive doit prendre en compte la spécificité des pâtisseries, des bouchers, des poissonniers et des restaurateurs. Ils vendent en effet de la nourriture sans emballage. Mme Sommer souhaite protéger l'héritage culturel qu'ils représentent.

Ouverture de la session à Strasbourg

Le 70ème anniversaire de l'invasion de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie par l'URSS, le premier anniversaire des élections présidentielles iraniennes et le meurtre, la semaine dernière, de l'archevêque Padovese en Turquie, ont été les principaux sujets évoqués par le Président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors de l'ouverture de la session plénière à Strasbourg.

Rappelant à l'assemblée que ce week-end marquait le 70ème anniversaire de l'invasion de la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, Jerzy Buzek a ajouté qu'en 1983, le Parlement européen avait condamné l'annexion de ces pays qui n'a jamais été reconnue par la plupart des Etats du monde.

En ce qui concerne l'anniversaire de l'élection iranienne, Jerzy Buzek a souligné que 488 exécutions ont eu lieu au cours des 12 derniers mois et que des milliers de personnes sont encore en prison, certains en attente de la peine de mort. « *Le Parlement européen condamne le manque de liberté en Iran et rappelle qu'il est totalement opposé à la peine capitale* », a-t-il insisté.

Le Président a déploré également l'assassinat en Turquie de Mgr Luigi Padovese dont l'enterrement a eu lieu aujourd'hui à Milan : « *un nouvel épisode d'une série de meurtres dans cette partie du monde* ».

Jerzy Buzek a abordé d'autres questions, saluant notamment les 25 ans de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union européenne (« *un grand succès pour ces deux pays* »), et indiquant qu'il s'était rendu au Luxembourg le week-end dernier à l'occasion de l'anniversaire de l'accord de Schengen. Le Président a également effectué des visites officielles en Grèce et en Roumanie où il a exprimé « *l'assurance du soutien du Parlement européen* ».

Jerzy Buzek a également exprimé l'espoir qu'après la tenue des élections en Belgique, en Slovaquie et aux Pays-Bas, ces pays « *seront en mesure de former rapidement un gouvernement* ».

« Aujourd'hui, la notation de crédit n'évalue plus le risque mais elle le crée » - Jürgen Klute

- Quatre questions portant sur le rôle des agences de notation de crédit dans la crise actuelle seront posées par les députés européens à la Commission européenne, mardi 15 juin à partir de 16h.
- Entretien avec l'Allemand Jürgen Klute (Gauche unitaire européenne), à l'origine de l'une de ces questions.
- Pour tout comprendre des mécanismes financiers, consultez notre petit lexique de la crise financière (cf. lien en bas de page)

Avec leurs évaluations suivies de près par les investisseurs, les agences de notation de crédit jouent un rôle-clé dans le système économique et financier. Les taux d'intérêt des dettes publiques dépendent d'elles en grande partie : une mauvaise note signifie immédiatement la montée des taux d'intérêts, compliquant d'autant le retour à l'équilibre des budgets publics. Faut-il réformer leur fonctionnement ? Réponse de Jürgen Klute (Gauche unitaire européenne).

Quel a été le rôle des agences de notation de crédit dans le déclenchement de la crise financière ? Peut-on parler d'un conflit d'intérêt, ces agences étant payées par les entreprises dont elles notent les produits ?

Jürgen Klute : Les agences de notation de crédit ont échoué dans les crises des années 1990, elles ont échoué à nouveau lors de l'affaire Enron au début des années 2000, elles ont mal évalué les produits financiers basés sur les prêts hypothécaires américains en 2007 et elles ont continué à bien noter Lehman Brothers alors que la banque d'investissement vacillait déjà.

Les trois grandes agences de notation - Standard & Poor's, Moody's et Fitch - sont des compagnies privées. Elles jouent le rôle d'arbitre quand, dans le même temps, elles sont actrices sur les marchés financiers, cherchant le meilleur profit.

Aujourd'hui, les entreprises qui émettent des titres payent pour la notation de ces actions, obligations et autres produits financiers qu'elles souhaitent vendre aux investisseurs. Il faudrait que ce soient les investisseurs, pas les émetteurs, qui payent pour les faire noter. Ce serait plus juste.

Ces dernières semaines, on a pu observer comment la dégradation des notes de certains pays - comme la Grèce - peut faire bondir les taux d'intérêts de la dette publique. Est-ce bien aux agences de notation de détenir un tel pouvoir ?

JK : Il ne faut pas confondre les Etats et les entreprises. Les Etats organisent et décident de la façon dont les sociétés vivent ensemble. Concernant l'actuelle crise de la zone euro, le problème n'est pas que les agences de notation confondent Etats et entreprises. J'ai l'impression qu'elles propagent artificiellement la panique en évoquant une invraisemblable défaillance des Etats du sud de l'Europe, encourageant la spéculation.

Les taux d'intérêts élevés de la Grèce aident sans doute la recapitalisation des banques internationales, mais les agences dilapident leur crédibilité. Aujourd'hui, la notation de crédit n'évalue plus le risque mais elle le crée.

A votre avis, que faire pour que la notation de crédit réponde à ce dont l'économie a véritablement besoin ?

JK : Même la Commission européenne a finalement avoué que l'on a besoin d'un contrôle public et que les agences de notation devraient se tenir à de nouvelles règles très strictes. Elles ont abusé de leur influence sur la vie publique, il faut maintenant limiter cette influence.

Je doute que cela soit suffisant. Avec la privatisation des banques publiques, le problème constitutif de la plupart des pays européens est leur dépendance vis-à-vis des marchés financiers. La Banque centrale européenne doit réévaluer ses politiques et apprendre de ses voisins.

Faire d'une bonne notation une condition pour acheter des obligations souveraines de la zone euro a conféré aux agences un rôle officiel qu'elles ne méritent pas. De plus, nous avons besoin d'eurobonds (*obligations en euros, ndlr*) créant un environnement dans lequel il serait plus difficile de spéculer contre les pays membres de la zone euro.

L'interview a été réalisée en anglais.

Transparence et réglementation du marché des produits dérivés

La réglementation de l'UE sur les produits financiers dérivés doit être plus claire et plus stricte afin de réduire la spéculation, souligne le Parlement européen dans une résolution adoptée mardi 15 juin. La résolution suggère de réglementer le commerce des contrats d'échange sur défaut (CDS) et de réduire le fardeau réglementaire des entreprises.

Dans l'œil du cyclone de la crise de la dette grecque et largement critiqués pour l'opacité avec laquelle ils sont commercialisés, les produits dérivés sont en cours d'examen au niveau national, au niveau européen et au G20. La résolution intervient quelques semaines avant que la Commission européenne ne publie ses propositions législatives destinées à réglementer les produits dérivés.

Davantage de transparence et des règles strictes

La résolution du Parlement préconise « l'abandon de l'erreur de jugement dominante selon laquelle les produits dérivés ne nécessitent pas de réglementation supplémentaire, étant utilisés uniquement par des experts et des spécialistes ». Au contraire, la résolution appelle à des règles strictes pour empêcher les utilisateurs inexpérimentés et les spéculateurs d'atteindre des niveaux dangereux de risque.

Le projet de législation devra comprendre des règles interdisant les transactions purement spéculatives. La résolution demande également d'examiner des limites supérieures liées aux risques.

Diminuer les facteurs de risques

Un principe central de la résolution est que beaucoup plus de contrats sur produits dérivés devront être traités via un processus assurant une réduction des niveaux de risques (compensation centrale). Pour le permettre, la résolution souligne également que les chambres de compensation centrales (connues sous le sigle anglais de *CCP*, *Central Counterparties*) doivent être renforcées. Les députés proposent d'établir des normes réglementaires pour garantir que les CCP résistent, même sous une pression importante.

La résolution souligne que les CCP ne doivent pas être entièrement organisées par les utilisateurs et que leurs systèmes de gestion des risques ne doivent pas être en concurrence les uns avec les autres. Les acteurs du marché ne devraient pas avoir une influence déterminante sur la gouvernance et la gestion des risques des CCP.

Le cas des entreprises, utilisateurs finaux

La résolution appelle à une régulation plus légère des transactions de gré à gré de produits dérivés, lorsqu'elles sont effectuées par les utilisateurs finaux des sociétés, tout en reconnaissant que les entreprises peuvent parfois avoir besoin d'instruments dérivés sur mesure afin de mieux couvrir les risques particuliers auxquels elles sont exposées.

Attestant d'une plus grande tolérance avec de tels contrats sur produits dérivés bilatéraux, il est suggéré que l'Autorité européenne des marchés financiers se prononce sur les seuils au-delà desquels la compensation centrale sera nécessaire.

Le cas spécifique des contrats d'échange sur défaut (CDS)

La résolution souligne le sérieux manque d'information sur le rôle que les CDS ont joué dans la crise de la dette de certains pays de la zone euro et demande de très solides garanties en termes d'accès à des informations complètes et de renforcement du pouvoir des autorités de surveillance. La Commission est invitée à enquêter d'urgence sur le marché des CDS.

Plus important, la résolution appelle à une interdiction du commerce spéculatif des CDS, exige que les droits financiers de paiement de compensation résultant de la possession de CDS soient accordés uniquement si le porteur possède également des obligations connexes et insiste sur le fait que les CDS doivent faire l'objet d'une compensation centralisée via une CCP européenne.

Prochaines étapes

La Commission européenne va proposer un nouveau texte législatif en septembre sur les produits dérivés.

Le travail législatif proprement dit s'amorcera alors au sein du Parlement européen et du Conseil, les deux institutions qui partagent le pouvoir de décision.

Licenciés, des travailleurs espagnols et irlandais soutenus par l'UE

- Un maximum de 500 millions d'euros par an est prévu pour aider les victimes de la mondialisation en Europe.
 - Près de 2 300 travailleurs espagnols et irlandais devraient en bénéficier.
-

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation permet de venir en aide aux travailleurs licenciés du fait de la mondialisation ou de la crise économique et financière. Ce mardi 15 juin, les députés européens ont approuvé une aide de quelque 11 millions d'euros. Elle est destinée à financer la formation, la création d'entreprise et la réorientation professionnelle de travailleurs espagnols et irlandais.

« En ces temps de crise économique et sociale profonde, l'utilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est un signal clair de la façon dont l'Union européenne peut aider à combattre la récession et le chômage », avait expliqué l'Italienne Barbara Matera (Parti populaire européen) suite au vote des aides à l'Espagne et à l'Irlande en commission parlementaire des budgets le 2 juin.

Le dernier obstacle a été levé ce mardi 15 juin à midi, lorsque les députés européens ont voté les 11 millions d'euros en séance plénière :

- Plus de 6,5 millions iront à 1 600 chômeurs du secteur de la céramique dans la région de Valence (Espagne).
- Près de 2 millions iront à 557 chômeurs travaillant auparavant dans le bois, à Castille - La Manche (Espagne).
- 2,6 millions d'euros seront enfin débloqués pour les 600 travailleurs licenciés par la cristallerie irlandaise Waterford et ses sous-traitants.

Enfin, 1,1 millions d'euros ont été votés pour évaluer le fonctionnement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Cet argent sera géré par la Commission européenne et utilisé pour des études, la création d'une base de données, l'échange d'informations entre Etats membres etc.

Objectifs du millénaire pour le développement : l'UE doit défendre des moyens ambitieux

L'Union européenne (UE) doit défendre de nouveaux mécanismes de financement afin de rendre possible la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement pour 2015, soutiennent les députés dans une résolution adoptée mardi 15 juin.

A seulement cinq ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les députés attendent que le Conseil européen de juin s'accorde sur une « position ambitieuse et unie » en vue du sommet de l'ONU prévu du 20 au 22 septembre à New York.

Lors du sommet du Millénaire de l'ONU en 2000, les pays riches, y compris les Etats membres de l'UE, se sont fixés une série d'objectifs à atteindre d'ici 2015 : la réduction de moitié de la pauvreté et de la faim dans le monde, l'éducation primaire pour tous, l'élimination des inégalités entre les sexes et la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

L'UE doit tenir ses propres engagements...

Bien que l'UE se soit fixé l'objectif ambitieux de consacrer 0,56 % de son PNB à l'aide aux pays en développement d'ici 2010, « le risque de ne pas atteindre les OMD est réel », souligne la résolution. « *Je souhaite que l'UE montre la voix et s'engage à apporter des financements ambitieux pour la réalisation des OMD* », a dit le rapporteur Michael Cashman (Socialistes et démocrates) lors du débat en plénière, lundi 14 juin. « *Une contribution de 0,7 % des PNB des Etats membres est nécessaire* ».

...et proposer de nouveaux moyens plus ambitieux

Face aux difficultés de financer la lutte contre le changement climatique et les effets de la crise financière dans les pays en développement, des mécanismes innovants de financement sont plus que jamais nécessaires, soulignent les députés. Ils appellent les Etats membres de l'UE à défendre les moyens suivants :

- l'allègement des dettes des pays les moins avancés (PMA) qui présentent de bons résultats en matière de responsabilité, de transparence et de bonne gouvernance
- des mesures sévères à l'encontre des paradis fiscaux, des flux financiers illégaux et de l'évasion fiscale, dans le cadre du G20 et de l'ONU
- la réduction des coûts des transferts d'argent des travailleurs migrants vers leurs pays d'origine.

Priorité à la santé et à l'éducation

Les Etats membres et la Commission devraient allouer au moins 20 % de l'aide au développement à la santé et l'éducation, recommandent les députés. Une priorité devrait être accordée à l'amélioration de la santé maternelle et à la lutte contre la mortalité infantile, étant donné que ces deux maux ne connaissent pas encore de réduction significative dans les pays en développement.

« Les politiques en matière de planning familial volontaire, d'avortement sans risques, de traitement des infections sexuellement transmissibles et de fourniture de moyens en matière de santé reproductive », tels que les contraceptifs et les préservatifs, doivent être soutenues financièrement par les Etats membres et la Commission européenne, demandent les députés, afin d'inverser le « déclin inquiétant du financement de la santé et des droits sexuels et génésiques dans les pays en développement » et de soutenir le développement des politiques de planning familial.

13 % des cas de mortalité maternelle dans les pays en développement - le chiffre est nettement plus élevé en Afrique - sont causés par la pratique d'avortements à risque, note avec désarroi le rapport de M. Cashman.

Prochaines étapes

Focus

Le Conseil européen établira jeudi 17 juin la position que prendra l'UE au sommet de New York du 20 septembre sur les OMD. Cette position devrait s'appuyer sur les conclusions adoptées le 14 juin par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE.

Les réponses aux catastrophes naturelles pourraient-elles venir de l'espace ?

- Les députés européens ont voté un rapport sur la mise en œuvre du programme européen d'observation de la Terre.
- Interview du rapporteur, Norbert Glante (Socialistes et démocrates).

Lors des catastrophes naturelles, les équipes de secours sont souvent gênées par le manque d'informations fiables et rapides. Le programme européen d'observation de la Terre pourrait permettre, notamment grâce à des images satellitaires, de mieux organiser leur déploiement. Les députés européens ont voté un rapport pour sa mise en œuvre mercredi 16 juin. L'Allemand Norbert Glante explique de quoi il retourne précisément.

Qu'est-ce que le programme européen d'observation de la Terre ?

Norbert Glante : Le programme européen d'observation de la Terre (GMES) est un système de surveillance, géré par l'Union européenne (UE) en collaboration avec les Etats membres. Actuellement, les données sont collectées par les Etats, les instituts de recherche, les entreprises privées et les militaires. L'UE construit des satellites en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, pendant que les Etats membres utilisent des installations spatiales, terrestres et maritimes. Le projet va bientôt entrer dans sa phase opérationnelle.

Dans quelle mesure ce programme sera-t-il au service des citoyens ?

NG : Le but est de garantir une meilleure gestion de l'environnement grâce à des informations sur la biodiversité, l'état des océans ou la composition de l'atmosphère. Cela devrait déboucher sur une plus grande sécurité pour les populations, par exemple en cas de catastrophe naturelle.

De façon concrète, suite à un tremblement de terre, des cartes précises pourront être produites grâce aux satellites, facilitant l'intervention des équipes de secours. Le niveau de la mer pourra également être déterminé avec plus de précision, ce qui permettra d'observer les conséquences du réchauffement climatique. Le programme GMES permettra également de suivre les nappes d'hydrocarbures dans le cas d'une marée noire, permettant de prévenir les populations littorales.

Le programme GMES aurait-il permis d'éviter la catastrophe à Haïti ?

NG : Non, il n'aurait pas permis de l'éviter. En revanche, il aurait pu en limiter les conséquences.

Quand une catastrophe naturelle se produit, le programme GMES peut aider à accélérer l'organisation des secours. Les images peuvent aider à identifier les régions problématiques. Vous pouvez voir quelles infrastructures sont touchées - routes, voies ferrées, aéroports... La population pourra être évacuée ou aidée de façon plus efficace.

(Le programme GMES a déjà permis de fournir un certain nombre de cartes relatives au séisme en Haïti, ndlr)

Le chômage est à son plus haut niveau depuis dix ans. Comment justifier le coût d'un tel projet auprès des contribuables européens ?

NG : Le coût final n'a pas encore été évalué précisément. Dans tous les cas, il s'agit de quelques centaines de millions d'euros - ce qui n'est que très peu pour un projet d'infrastructure. Personne ne critiquerait la construction d'une autoroute pendant une période de fort chômage au motif que ce serait trop coûteux.

Quels aspects ont été les plus débattus au Parlement européen ?

NG : Il y a trois problèmes. Premièrement, le budget : le prix a augmenté de 70 %, il faut donc trouver de nouveaux moyens de financement pour lancer les satellites. Deuxièmement, les données collectées seront-elles gratuites pour les utilisateurs ou non ? Enfin, se pose la question de la coexistence avec les services similaires fournis par des entreprises privées.

L'interview a été réalisée en anglais.

« Le programme GMES aurait permis de limiter les conséquences du séisme en Haïti. »

Norbert Glante

L'Estonie en route vers la zone euro

- L'Estonie remplit tous les critères pour entrer dans la zone euro au 1er janvier 2011.
- Le 16 juin, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'introduction de l'euro dans ce petit pays balte.

Malgré la crise économique, l'attrait de la monnaie unique européenne semble intact : l'Estonie devrait devenir le 17ème Etat membre de la zone euro. Le petit Etat balte devrait abandonner la couronne estonienne le 1er janvier 2011. La plupart des députés européens saluent la dimension symbolique de cette adhésion et espèrent que cela donnera des idées à ses voisins.

Un déficit public de 1,7 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2009 et une dette publique s'élevant à 7 % du PIB : l'Estonie fait figure de bon élève de l'Union européenne alors que certains pays comme la Grèce, l'Espagne ou le Royaume-Uni doivent faire face à des déficits colossaux. En récompense, le petit Etat balte devrait devenir le 17ème membre de la zone euro.

« *C'est symbolique qu'un petit pays comme cela frappe à la porte de l'euro en ces temps de crise financière, économique et sociale* », se réjouit le Maltais Edward Scicluna (Socialistes et démocrates). Il a préparé l'avis que le Parlement européen a rendu sur cette candidature et qui a été adopté en séance plénière le 16 juin, à une très large majorité.

Tous les critères respectés

L'Estonie respecte aujourd'hui l'ensemble des critères nécessaires pour entrer dans la zone euro :

- Le déficit public et la dette du pays sont parmi les plus faibles d'Europe.
- Les prix ont été très stables en 2009 : l'inflation a même été négative.
- La valeur de la couronne estonienne a été stable par rapport à l'euro au cours des deux dernières années.
- Le pays est économiquement très bien intégré dans l'Union européenne.
- Enfin, le Parlement estonien a lui-même voté en faveur de l'introduction de l'euro le 22 avril dernier.

Un verre à moitié plein ou à moitié vide ?

« *Si vous respectez les critères, vous pouvez rejoindre la zone euro* » : c'est le message que l'Irlandais Gay Mitchell (Parti populaire européen) espère que d'autres pays entendront.

L'ancien ministre des finances estonien Ivari Padar, aujourd'hui député européen (Socialistes et démocrates), souligne que son pays a su prendre les mesures qui s'imposaient bien avant que l'UE ne les prône, et a ainsi pu maîtriser son déficit.

Un exemple à suivre donc ? Sans doute, si l'on en croit la plupart des parlementaires. Mais une voix dissonante se fait aussi entendre : « *Les politiques économiques du gouvernement estonien ont mené à une augmentation du chômage (aujourd'hui à 20 %), à la baisse des salaires et à des inégalités sociales* », déplore le Grec Nikolaos Chountis (Gauche unitaire européenne). Le débat sur le sens et le bien-fondé du Pacte de stabilité et de croissance n'est pas terminé.

La procédure de coopération renforcée fait ses premiers pas

- Quatorze Etats membres souhaitent disposer de règles communes pour les divorces de couples transnationaux.
 - Le Parlement européen a donné son accord avec une large majorité le 16 juin.
-

Plus de dix ans après sa mise en place, la procédure de « coopération renforcée » est enfin utilisée par des Etats européens. Quatorze des 27 Etats ont en effet décidé, après de longues années de tractations, de mettre en place des règles communes pour régler les divorces de couples transnationaux. Le Parlement européen a donné son aval ce mercredi 16 juin.

La procédure de « coopération renforcée » a été mise en place avec le traité d'Amsterdam en 1999. Elle permet à un minimum d'un tiers des Etats européens de coopérer sur des sujets sur lesquels d'autres Etats ne souhaitent pas les suivre.

Ce mécanisme visait en fait à éviter la paralysie de l'Union européenne (UE), un accord de l'ensemble des Etats membres étant de plus en plus difficile du fait des élargissements successifs.

Si aucun accord ne peut être trouvé au sein du Conseil de l'UE (représentant les Etats membres), alors un minimum de neuf Etats peuvent décider de renforcer leur coopération sur un sujet particulier. La mesure doit être approuvée par une majorité qualifiée au Conseil et être approuvée par le Parlement européen (sans possibilité pour celui-ci d'amender la proposition).

Faciliter les divorces de couples de nationalités différentes

Suite à l'approbation du Parlement européen ce mardi midi, une première coopération renforcée devrait voir enfin le jour. Quatorze Etats, parmi lesquels la France, la Belgique et le Luxembourg, se sont mis d'accord pour des règles communes en matière de divorces transnationaux.

Si le mari est Autrichien, la femme Française et que la couple vit en Hongrie, quelles règles doivent s'appliquer s'ils souhaitent se séparer ? Auparavant, la complexité juridique s'ajoutait aux difficultés sentimentales. Désormais, les conjoints pourront décider de la législation à appliquer lors de leur divorce : celle de l'un de leurs pays d'origine ou de leur pays de résidence.

« Le but de ces nouvelles mesures est de s'assurer que ces moments déjà difficiles ne soient pas compliqués par des considérations juridiques, qui sont déjà peu compréhensibles pour les juristes », explique le Polonais Tadeusz Zwiefka (Parti populaire européen), rapporteur au Parlement européen sur le sujet.

D'autres coopérations renforcées verront-elles le jour ? Gageons que cela dépendra de la réussite de cette première tentative.

Stratégie UE 2020 : les députés demandent une réforme de la gouvernance économique et des objectifs concrets

Une nouvelle forme de gouvernance économique est nécessaire pour permettre à l'Union européenne (UE) d'être mieux préparée aux futures crises et pour garantir le succès de la stratégie UE 2020 pour la croissance et l'emploi, ont estimé les députés ce mercredi. Le Parlement demande également des objectifs plus concrets pour la stratégie 2020, tels que le maintien des 3 % du PIB pour la recherche, des objectifs contraignants en matière climatique et une réduction de 50 % de la pauvreté.

Ces recommandations sont définies dans deux résolutions adoptées par les députés mercredi 16 juin.

Réformer la gouvernance économique

La Commission européenne doit être au centre du nouveau modèle de gouvernance économique et ce modèle doit être basé sur l'approche contraignante « de la carotte et du bâton », permettant de récompenser les bonnes performances et de pénaliser les Etats membres récalcitrants, souligne le Parlement. Ce modèle doit également impliquer de manière plus systématique le Parlement européen et les parlements nationaux.

Les députés soulignent que pour sortir de la crise financière, un modèle de gouvernance économique basé sur la méthode communautaire plutôt que la coopération intergouvernementale est nécessaire. La mise en place d'un Fonds monétaire européen est également proposée. Enfin, la crise prouve que la zone euro a besoin d'une gouvernance économique plus volontariste, selon la résolution.

Sur la mise en œuvre de la stratégie 2020, les députés demandent des mesures plus contraignantes pour remplacer la méthode ouverte de coordination. Ils critiquent les Etats membres pour le manque d'ambition manifesté jusqu'à présent et demandent au Conseil de ne pas adopter de décision finale sur les instruments, les objectifs et les indicateurs cette stratégie sans avoir consulté le Parlement dans les meilleurs délais.

Aspects budgétaires

La coordination budgétaire est essentielle dans le contexte de la gouvernance économique et monétaire. Les députés insistent sur une plus grande compatibilité et complémentarité entre les budgets des Etats membres et le budget de l'UE. Les Etats membres devraient également développer des politiques économiques et budgétaires autour des objectifs de l'UE et pas seulement de leurs intérêts nationaux.

UE 2020 : des objectifs plus concrets

Des objectifs plus concrets doivent être intégrés dans la stratégie 2020, tels que le maintien des 3 % du PIB pour la recherche et le développement, des objectifs contraignants en matière de lutte contre le changement climatique et une réduction de la pauvreté de moitié. En matière d'éducation, les députés demandent au Conseil d'établir un taux d'abandon scolaire inférieur à 10 %.

Le Parlement insiste également sur la réalisation du marché intérieur pour le succès de la stratégie 2020. L'emploi de qualité doit constituer une priorité de la stratégie 2020, selon des députés, qui demandent un programme de promotion du travail décent.

La stratégie 2020 ne sera crédible que si elle se voit doter des moyens financiers nécessaires, estiment les députés qui demandent un projet de budget 2011 plus ambitieux pour une mise en œuvre de cette stratégie.

La réglementation sur le temps de travail doit également s'appliquer aux routiers indépendants

Les conducteurs d'autocars et les routiers indépendants doivent être soumis aux mêmes règles en matière de temps de travail que ceux employés par les entreprises, selon les députés européens, qui ont confirmé le vote de la commission parlementaire de l'emploi et des affaires sociales.

Une majorité de députés a rejeté, ce mercredi, la proposition de la Commission européenne visant à exclure les conducteurs indépendants de la législation actuelle sur le temps de travail dans le domaine du transport.

Avec 368 voix pour, 301 contre et 8 abstentions, la plénière a confirmé le vote de la commission de l'emploi et des affaires sociales du 28 avril, demandant à mettre fin à cette exemption au nom de la santé et la sécurité des conducteurs, de la sécurité routière et de la concurrence équitable.

Après ce vote, la Commission européenne a annoncé qu'elle analyserait « toutes les options possibles, y compris le retrait de la proposition ».

Le rapporteur, la Slovaque Edit Bauer (parti populaire européen), ainsi qu'une majorité des députés de son groupe, de l'Alliance des démocrates et des libéraux et des Conservateurs et réformateurs européens, soutenaient, au contraire, l'approche de la Commission européenne. Ils estiment qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les conducteurs indépendants dans le champ d'application de la directive mais qu'il faut plutôt régler le problème des « faux indépendants », c'est-à-dire des conducteurs qui ont officiellement un statut d'indépendants mais ne sont pas libres d'avoir des relations commerciales avec plusieurs clients.

Contexte

Les conducteurs indépendants étaient temporairement exclus de la législation actuelle sur le temps de travail dans le domaine du transport par route mais devaient être soumis à ces règles à partir du 23 mars 2009, sauf si la Commission publiait une proposition avant cette échéance. Ce qu'elle a fait en octobre 2008, concluant qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les conducteurs indépendants dans le champ d'application de la directive. Le vote d'aujourd'hui rejette cette proposition.

Les conducteurs indépendants seront donc soumis aux mêmes règles que ceux qui sont employés par les entreprises. La directive 2002/15/CE couvre le temps de travail des activités de conduite, mais également d'autres activités telles que le chargement et le déchargement, l'assistance aux passagers, le nettoyage et l'entretien, les formalités avec les autorités policières, douanières, etc. Elle fixe une limite hebdomadaire de 48h par semaine en moyenne, qui peut être portée à 60h par semaine, à condition que la moyenne des 48h par semaine sur une période de 4 mois ne soit pas dépassée.

Prochaines étapes

La directive actuelle est en vigueur. Celle-ci prévoit l'inclusion des conducteurs indépendants depuis le 23 mars 2009.

Des procès équitables pour tous, quelles que soient les connaissances linguistiques

- Un Français arrêté en Hongrie pour une affaire relevant du pénal aura droit à être assisté de traducteurs et d'interprètes pour assurer sa défense, selon un projet de directive.
- Le Parlement européen a donné son aval en séance plénière, mercredi 16 juin.
- Interview du rapporteur sur ce sujet, Sarah Ludford.

Comment se défendre quand on est attaqué en justice dans un pays dont on ne parle pas la langue ? Les députés européens ont approuvé une directive visant à garantir les droits à l'interprétation et à la traduction dans les procédures pénales. « Il ne s'agit pas uniquement d'être gentil envers les criminels présumés : la justice est plus efficace si les décisions prises en première instance sont de qualité », explique la Britannique Sarah Ludford (Alliance des démocrates et des libéraux), qui a préparé la position du Parlement européen.

Madame Ludford, en quoi cette directive est-elle importante ?

Sarah Ludford : Elle permet de renforcer le droit des suspects et des accusés à des procès justes et équitables. Cela fait dix ans que l'on parle de cette mesure qui est complémentaire du mandat d'arrêt européen.

Tous les Etats membres de l'Union européenne (UE) font partie de la Convention européenne des droits de l'homme. Ils devraient donc, en théorie, avoir des normes permettant des procès justes et équitables. Dans la pratique, malheureusement, la Convention n'a pas été mise en application de façon adéquate ou cohérente.

Nous souhaitons renforcer et augmenter la qualité de la justice pénale en Europe. Le but est d'éviter les erreurs judiciaires. Quand quelqu'un est arrêté ou extradé suite à un mandat d'arrêt européen, ou qu'il est simplement arrêté dans un Etat autre que son Etat d'origine, il doit être traité de façon équitable.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

SL : Selon la directive, si vous êtes suspecté, arrêté, interrogé ou accusé, et si vous ne comprenez pas la langue du pays dans lequel cela se déroule, vous avez le droit d'avoir une interprétation et une traduction des auditions, des interrogatoires, des rencontres avec votre avocat - sous certaines conditions. Vous devez être dans la même position que les personnes de ce pays qui en comprennent la langue.

Il ne s'agit pas uniquement d'être gentil envers les criminels présumés : la justice est plus efficace si les décisions prises en première instance sont de qualité. Si chacun de nous a confiance dans nos systèmes judiciaires, alors la coopération judiciaire sera plus facile et nous attraperons plus de criminels tout en respectant les droits de l'homme. Une meilleure justice est une justice plus rapide. C'est une situation gagnant-gagnant.

Les droits à la traduction/interprétation se limiteront-ils aux langues officielles de l'UE ou concerneront-ils aussi les langues minoritaires ?

SL : Ce sera aux Etats de décider. Il serait impossible de dresser une liste des langues qui doivent être couvertes. Les Etats devront s'assurer que chaque personne poursuivie en justice et ne comprenant/parlant pas la langue utilisée dans la procédure devra immédiatement bénéficier d'un interprète.

Qui supportera ces coûts ?

SL : Les Etats membres, et c'est pour cela que nous avons eu un débat animé sur les conditions, les critères et les situations dans lesquelles ces mesures doivent s'appliquer. Ils affirment que cela sera coûteux et que nous nous trouvons dans une période de rigueur. C'est certain, mais il faut aussi mieux utiliser les budgets dont nous disposons en matière de justice pénale.

Si un jugement est correct en première instance, vous économisez de l'argent : les appels sont très coûteux. Si la justice se trompe, c'est coûteux en termes d'argent mais aussi de réputation. Une bonne justice est donc une justice efficace. Mieux vaut une justice d'excellent niveau qu'une justice bon marché. Une justice bon marché est une mauvaise justice.

L'interview a été réalisée en anglais.

« Une meilleure justice est une justice plus rapide. C'est une situation gagnant-gagnant. »

Sarah Ludford

Corée du Nord : « On ne peut pas utiliser la voie diplomatique traditionnelle »

- Une délégation du Parlement européen s'est rendue dans la péninsule coréenne pour tenter de désamorcer les tensions.
- Un débat aura lieu mercredi 16 juin (après-midi) entre les députés européens et Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE.
- Interview du chrétien-démocrate allemand Christian Ehler, chef de la délégation du Parlement.

Suite au naufrage d'un bâtiment de la marine sud-coréenne, les tensions entre les deux Corées sont montées d'un cran ces dernières semaines. Séoul accuse en effet Pyongyang d'être responsable de la mort de près de 50 marins. Le sujet doit être abordé en séance plénière mercredi 16 juin dans l'après-midi, alors qu'une délégation de députés européens s'est rendue dans la région au début du mois. Le chef de cette délégation, l'Allemand Christian Ehler (Parti populaire européen), dresse un premier bilan.

Une délégation du Parlement européen s'est rendue en Corée au début du mois de juin. Qu'en avez-vous retenu ?

Christian Ehler : La chose la plus importante, c'est que la Corée du Sud compte beaucoup sur le partenariat stratégique avec l'Union européenne. Il y a beaucoup d'entreprises européennes engagées dans de grands projets avec la Corée du Sud, par exemple sur les batteries électriques, dans le domaine aérospatial ou même dans le secteur automobile. Ce n'est pas qu'un simple marché : pour beaucoup d'entreprises, c'est une porte entrouverte vers la Chine.

Que peut faire l'Union européenne pour désamorcer les tensions entre les deux Corées ?

CE : En premier lieu, il convient de ne pas exagérer notre influence dans ce dossier. Nous ne faisons pas partie des pourparlers à six (*cf. explication ci-dessous, ndlr*).

Un partenariat stratégique avec les Sud-Coréens ne concerne pas que l'économie. Ils veulent également bénéficier de l'expérience européenne en matière de relations avec les régimes dictatoriaux et de gestion des situations économiques difficiles. Notre tâche principale est de faire partager nos connaissances.

L'Union européenne est un des rares acteurs à avoir encore un programme d'aide alimentaire en Corée du Nord. Notre rôle est également de garder le contact avec la Corée du Nord.

Comment l'Union européenne doit-elle réagir face aux provocations du régime de Pyongyang ?

CE : Il n'y a pas tant de marge de manœuvre. Dans ce genre de situation, on ne peut pas utiliser la voie diplomatique traditionnelle. Le plus important est de répéter le même message sans arrêt : il faut revenir aux pourparlers à six, dénucléariser et essayer de faire revenir la Corée du Nord dans le cadre des Nations unies.

Nous avons une position très forte concernant les droits humanitaires, mais nous voulons continuer le programme alimentaire en Corée du Nord. C'est comme cela que nous saurons si la population ne risque pas de mourir de faim.

Quel est le souvenir le plus marquant de votre visite là-bas ?

CE : Quand nous nous sommes rendus à la frontière entre les deux Corées, il y avait beaucoup d'arbres et de légumes du côté sud-coréen. Mais au nord, il n'y avait que des positions d'artillerie et des kilomètres de mines anti-personnelles. Il y a environ 2,5 millions de mines en Corée du Nord.

L'interview a été réalisée en anglais.

Pourparlers à six

- Ils visent à trouver une solution au problème sécuritaire que pose le programme nucléaire nord-coréen.
- Ils regroupent les deux Corées, la Chine, les Etats-Unis, la Russie et le Japon.

Etiquetage alimentaire : des règles plus claires pour mieux informer le consommateur

Face à la montée en flèche de l'obésité et du diabète en Europe, les députés demandent l'indication obligatoire des valeurs nutritionnelles sur les emballages des produits alimentaires. Ils ont néanmoins rejeté la proposition de faire figurer des « feux de signalisation », qui auraient mis en garde les consommateurs contre les produits à forte teneur en sucres ou en graisses par la présence d'un feu rouge sur l'emballage.

Les députés souhaitent permettre aux consommateurs d'avoir toutes les informations nécessaires pour choisir des produits sains. Dans un souci de ne pas imposer des procédures trop lourdes aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux petits producteurs, ils ont toutefois décidé d'exempter les produits non préemballés et les produits artisanaux du règlement.

Informations nutritionnelles obligatoires

Le règlement rend obligatoire l'affichage clair des quantités de graisses, de graisses saturées, de calories, de sucres lents, de sel et de sucres contenues dans les aliments. Les députés ont demandé à ce que les teneurs en protéines, en fibres et en graisses « trans » (huiles et graisses hydrogénées) soient également indiquées.

Afin de faciliter la comparaison entre les produits, le Parlement demande à ce que les quantités soient toujours exprimées en pourcentage sur 100g ou 100ml et soient affichées en évidence et de manière lisible sur l'emballage.

Les « feux rouges » rejetés

Une majorité de députés ont rejeté la proposition des groupes socialiste, Verts et de la Gauche unitaire de faire figurer un « feu de signalisation » sur l'emballage indiquant le niveau de qualité diététique de l'aliment (un feu rouge pour les produits à forte teneur en sucres, sels et graisses, vert pour les produits jugés « sains »). Ils se sont opposés à la possibilité pour les Etats membres d'adopter des mesures similaires au niveau national.

Appellations de pays d'origine

Les députés ont voulu trouver le juste équilibre entre le droit des consommateurs à connaître le lieu d'origine des produits alimentaires et les coûts et procédures supplémentaires qu'un tel étiquetage entraînerait pour les producteurs. Actuellement, seuls certains types de produits doivent indiquer le pays d'origine (bœuf, huile d'olive, fruits et légumes frais, miel...).

Les députés veulent étendre cette liste à toutes les viandes, volailles, produits laitiers, ainsi qu'à tous les aliments composés d'un seul ingrédient. Les lieux de naissance, d'élevage et d'abattage des animaux - ainsi que les conditions d'abattage selon certaines pratiques religieuses - doivent également être indiqués, soutiennent les députés.

Les bienfaits nutritionnels devront être vérifiables

Les « bienfaits » pour la santé proclamés par certains produits (du type yaourt aux principes actifs, etc.) continueront à être soumis à l'étude et à la validation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Une étroite majorité de députés a en effet voté pour garder l'approbation des « profils nutritionnels » sous la compétence de la législation européenne.

De plus, les députés notent que certains produits (par exemple les flocons de céréales) « font valoir que leur utilisation prolongée peut entraîner une perte de poids » et que ce type de marketing peut induire le consommateur en erreur. Les députés estiment donc normal « que ces informations soient accompagnées d'un plan diététique expliquant dans quelles conditions les résultats revendiqués peuvent être atteints ».

Mettre en garde les jeunes contre les « alcopops »

Les boissons alcoolisées ne sont pas concernées par le règlement, sauf les « alcopops », ces mélanges alcoolisés sucrés spécialement destinés aux jeunes. Les députés demandent que ces boissons soient mieux étiquetées et séparées des rayons des boissons gazeuses non-alcoolisées.

Entrée en vigueur

Trop de divergences existent encore avec le Conseil pour espérer arriver à un accord dans le futur proche. Les députés s'attendent donc à devoir re-légiférer en deuxième lecture sur le projet de règlement. En l'état, le texte prévoit une période d'adaptation aux nouvelles règles de trois ans pour les industriels alimentaires, et de cinq ans pour les PME avec moins de 100 employés et de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le vote final au Parlement sur la première lecture du projet de règlement a été de 559 voix en faveur, 54 contre, et 32 abstentions.

Gaza : une enquête internationale sur l'attaque de la flottille et la fin du blocus sont nécessaires, estiment les députés

Une enquête internationale et impartiale sur l'attaque de la flottille humanitaire, l'ouverture de tous les points de passage vers et à partir de Gaza et la fin immédiate du blocus : c'est ce que demande le Parlement européen dans une résolution adoptée jeudi 17 juin. Les députés sont convaincus qu'il est nécessaire et urgent de procéder à une réforme approfondie de la politique de l'Union à l'égard du Proche-Orient afin de jouer un rôle politique décisif et cohérent.

Pour répondre aux préoccupations de sécurité d'Israël, les députés proposent qu'un contrôle international des points de passage soit assuré, y compris la réactivation de la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne (UE). Le Hamas est prié de cesser immédiatement toutes les attaques contre Israël. Les députés plaident également pour la libération de Gilad Shalit, le sergent israélien enlevé par le Hamas en 2006 et détenu dans un endroit secret depuis lors.

Le conseil de l'association UE-Israël et le comité mixte UE-Autorité palestinienne devraient être convoqués pour discuter de la crise actuelle du Proche-Orient.

Bien que les événements récents aient terni les relations entre la Turquie et Israël, le Parlement encourage le gouvernement turc à concentrer ses efforts diplomatiques et politiques sur l'assouplissement du sort du peuple palestinien et à contribuer au processus de paix au Proche-Orient.

Développer le potentiel de l'aquaculture européenne

Le développement de l'aquaculture pourrait être une alternative à la surexploitation des ressources halieutiques. Chaque année, cinq millions de tonnes de poissons et fruits de mer issus de l'aquaculture sont consommés en Europe - mais ils sont importés pour les deux tiers. Les députés européens souhaitent soutenir la croissance de ce secteur d'avenir.

L'aquaculture européenne est renommée pour sa qualité. Cependant, cela ne s'est pas matérialisé par une croissance soutenue : les prévisions de la Commission européenne en 2002 ne se sont jamais réalisées.

C'est aujourd'hui un nouvel élan que l'Union européenne souhaite donner au secteur. Les députés européens ont salué une initiative de la Commission européenne en ce sens. Ils appellent à un soutien plus prononcé de la recherche et du développement pour relancer la compétitivité. Ils demandent également aux Etats de mettre en place des conditions plus favorables aux entreprises, notamment en réduisant les contraintes administratives.

« Il est essentiel de se rendre compte du potentiel de ce secteur, tant en termes d'emploi que de développement durable », souligne l'Italien Guido Milana (Socialistes et démocrates), auteur de la résolution du Parlement européen adoptée jeudi 17 juin.

L'aquaculture européenne

- 1,3 millions de tonnes de poissons et fruits de mer produits par an (quatre fois moins que la pêche)
- 65 000 emplois à temps plein
- La France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Grèce sont les principaux pays producteurs
- Espèces les plus courantes : moules, huîtres, truite et saumon